



CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN
SEANCE DU MARDI 1^{ER} MARS 2022
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX



Convocation envoyée et affichée le 23/02/2022

Quorum : 13/15

Procurations : 2

Nombre de votants : 15/15

La séance est ouverte à 18h00.

Le Conseil Municipal :

2022_06 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ATTRIBUER le marché public de travaux de renouvellement de l'éclairage public en LED de la commune au groupement d'entreprises HP ELEC / SATELEC pour un montant de 270 199.00€ HT soit 324 238.80 € TTC, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires pour sa mise en œuvre et **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

2022_07 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée en section AC n°16B, d'une superficie d'environ 335 m² pour un prix global de soit 50 000 € TTC à la SARL LES MUST, de **DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau à signer les actes à intervenir.

2022_08 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée AB n°253 d'une contenance de 2 782 m² environ pour un prix global de 70 000 € TTC soit 25,16 €/m² à la SARL LES MUST, de **DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles, et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau à signer les actes à intervenir.

2022_09 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée en section AD n°313, d'une superficie de 50 m², pour un prix de 25 € TTC/m² soit 1 250 € TTC aux Consorts Clouet et Corion et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau, à signer les actes à intervenir.

2022_10 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée en section AD n°31 et AD n°363, d'une superficie totale d'environ 23 m² environ, pour un prix de 375 € TTC à Mr Alexis BACLEZ et Mme Sabrina MOBAILLY-BACLEZ, de **DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau, à signer les actes à intervenir

2022_11 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AC n°5 d'une contenance de 562 m², de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune ;

2022_12 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'ACQUERIR la parcelle AE n°4 d'une contenance de 3 076m² située rue Verte pour un prix net vendeur de 15 000 €, de **CHARGER** l'office notarial de Maître Véronique LESTOILLE, sis à Calais, de mener à bien cette opération, d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau, à signer les actes à intervenir, de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune et **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

La séance est levée à 19h15

Le Maire,
Guy HEDDEBALIX

